

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Mercredi 7 mars 2018**

*L'an **deux mille dix-huit**, le sept mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

**Date de la convocation du Conseil : 28/02/2018**

**PRESENTS :**

**ANCIEN CANTON DE LUC-EN-DIOIS :** MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PHILIPPE (BARNAVE) ; RUSSIER (BEAURIERES) ; CHEVROT (LA BATTIE DES FONTS) ; BUIS (LESCHE) ; DE GIORGIO (LES PRES) ; SAUVAN (LUC EN DIOIS) ; LECLERCQ (MONTLAUR-EN-DIOIS) ; PEYROCHE (PENNES LE SEC) ; CHAUDET, (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU, LEDONNE (VALDROME) ; GRANJUX (VAL MARAVEL).

**ANCIEN CANTON DE DIE :** MM. CARRAU (BARSAC) ; BORTOLINI (CHAMALOC) ; BECHET, CORRIOL, GIRY, GUENO, GUILLAUME, LEEUWENBERG, MARCON, MOUCHERON, TREMOLET, (DIE) ; YALOPOULOS (LAVAL D'AIX) ; EYMARD (MARGINAC) ; FLOHIC (MONTMAUR-EN-DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN), GERANTON (PONTAIX) ; DOUARCHE (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE) ; MONGE (SAINTE CROIX) ; VINCENT (ST JULIEN EN QUINT).

**ANCIEN CANTON DE LA MOTTE CHALANCON :** MM. LUQUET (BELLEGARDE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; VINCENT (PRADELLE) ; GARAGNON (ST DIZIER EN DIOIS) ; FERNANDEZ (SAINT NAZAIRE-LE-DESERT) ; BRES (VOLVENT).

**ANCIEN CANTON DE CHATILLON-EN-DIOIS :** TOURRENG (BOULC) ; PUECH, VANONI (CHATILLON) ; MAZALAIGUE (GLANDAGE) ; MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; REY (MENGLON).

**POUVOIRS :** MM BLAS à LUQUET ; GONCALVES à BECHET ; DU MESNIL à SAUVAN, VIRAT à TREMOLET, ROISEUX à MATHERON.

**EXCUSES :** MM CHARMET, BONNIOT, REYNAUD H, BLAS, DU MESNIL, GUILHOT, ASTIER, BARRAL, GONCALVES, JOUVE, REYNAUD C., LACOUTIERE, ALLEMAND, GUILLEMINOT, ROISEUX, BOUZILLARD.

**EGALEMENT PRESENTS :** MM FORTIN, ALLEMAND, BOUFFIER.

Le quorum est atteint.

TBechet est secrétaire de séance.

Les procès-verbaux du 11/01/2018 et du 08/02/2018 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président installe JCorriol qui remplace GRibard déléguée de la commune de Die.

Il rappelle que le budget, pour une collectivité territoriale, est l'acte politique majeur. Comme présenté lors du DOB, il s'agit d'un budget sans difficulté.

Deux budgets vont être modifiés à la marge, ce dernier ayant été bouclé dans des conditions particulières avec le départ de la responsable du pôle administratif en charge des finances.

Le Président souhaite ajouter deux décisions à l'ordre du jour : une motion de soutien aux lignes de transport ferroviaire de l'Etoile de Veynes et un avis concernant le projet régional de santé. En l'absence d'avis contraire, les points sont ajoutés à l'unanimité.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

**A. DECISIONS**

1. Finances Locales : Approbation des comptes administratifs 2017, des comptes de gestion 2017 et affectation de résultats du budget principal et des budgets annexes : Abattoir, ZA de Die, ZA de Châtillon-en-diois, ZA de Luc-en-diois, ZA de La Motte-Chalancon, ZA de Lus la croix-haute et du service du SPANC
2. Finances locales : Vote du budget primitif 2018 (fonctionnement et d'investissement)
3. Finances locales : Vote des taux d'imposition 2018 – fiscalité directe, taxes et redevances sur les ordures ménagères.
4. Finances locales : Approbation des subventions versées aux associations en 2018
5. Tourisme : Convention cadre d'objectif et de partenariat 2018-2020 entre la Communauté des Communes et l'Office de Tourisme du Pays Diois et Avenant 2018
6. Tourisme : approbation du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement 2018 de l'EPIC « Office de tourisme du Pays Diois »

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATTIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHE EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARGINAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

7. Tourisme : Demande de subvention auprès du Conseil départemental
  8. Bâtiments/Enfance : Convention avec DAH pour le pôle enfance Joseph Reynaud
  9. Enfance-Jeunesse : Renouvellement des conventions de partenariat enfance-jeunesse
  10. Enfance-Jeunesse: Avenant convention de mise à disposition du palais social à l'ESCDD (Marylène Moucheron)
  11. Pastoralisme : Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup
  12. Avis concernant le projet régional de santé
  13. Motion de soutien aux lignes de transport ferroviaire de l'Etoile de Veynes
- B. INFORMATION
14. Enfance-Jeunesse : Charte soutien aux maisons d'assistantes maternelles (MAM) (Marylène Moucheron)
- C. INFORMATION SUR LES DELIBERATIONS DU BUREAU
- D. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHE EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

## A. DECISIONS

### 1. Finances Locales : Approbation des comptes administratifs 2017, des comptes de gestion 2017 et affectation de résultats du budget principal et des budgets annexes : Abattoir, ZA de Die, ZA de Châtillon-en-diois, ZA de Luc-en-diois, ZA de La Motte-Chalancon, ZA de Lus la croix-haute et du service du SPANC

Monsieur A.Matheron, Président invite l'assemblée à examiner les comptes administratifs 2017 (joints en annexes) et lui demande de bien vouloir élire monsieur O.Tourenng, Président de séance, pour la partie où ce document ainsi que les autres comptes administratifs des budgets annexes doivent être examinés.

Monsieur Olivier Tourenng, Président de séance, désignée conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, donne lecture des résultats définitifs de ces comptes.

Les résultats globaux de clôture 2017, intègrent les résultats 2016. Les restes à réaliser se rajoutent également aux résultats définitifs de clôture de l'exercice :

<b>BUDGET GENERAL</b>		CA 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		305 405.46€
Résultat 2017		194 950.26€
Résultat de clôture 2017		500 355.72€
Restes à réaliser en dépenses		982 026.89€
Restes à réaliser en recettes		587 221.00€
Résultat global de clôture =001		105 549.83€
<b>BUDGET GENERAL</b>		CA 2017
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		800 981.80€
Résultat 2017		671 297.55
Résultat global de clôture =002		872 279.35€

Il est proposé d'affectation les résultats du budget général de la manière suivante :

- En fonctionnement : 872 279.35€ au 002 R
- En investissement : 105 549.83€ au 001 R

<b>BUDGET ANNEXE ABATTOIR</b>		CA 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		10 031.04€
Résultat 2017		-14 605.32€
Résultat de clôture 2017		-4 574.28€
Restes à réaliser en dépenses		8 258.87€
Restes à réaliser en recettes		4 858.40€
Résultat global de clôture =001		- 7974.75€
<b>BUDGET GENERAL</b>		CA 2017
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		16 996.43€
Résultat 2017		14 992.81€
Résultat global de clôture =002		7 018.06€

Il est proposé d'affectation les résultats du budget Abattoir de la manière suivante :

- En fonctionnement : 7 018.06€ au 002 R
- En investissement : - 7974.75€ au 001 D et 7 018.06€ au 1068 D

<b>BUDGET ANNEXE SPANC</b>		CA 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		1.51€
Résultat 2017		3 908.49€
Résultat de clôture 2017		3 910.00€
Restes à réaliser en dépenses		1 500.00€
Résultat global de clôture =001		2 410.00€
<b>BUDGET GENERAL</b>		
CA 2017		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		-896.11€
Résultat 2017		-16 358.28€
Résultat global de clôture =002		-17 254.39€

Il est proposé d'affectation les résultats du budget SPANC de la manière suivante :

- En fonctionnement : -17 254.39€ au 002 D
- En investissement : 2 410.00€ au 001 R

<b>BUDGET ANNEXE ZA de Luc-en-Diois</b>		CA 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		4 760.87€
Résultat 2017		24 022.88€
Résultat de clôture 2017		28 783.75€
Résultat global de clôture =001		28 783.75€
<b>BUDGET GENERAL</b>		
CA 2017		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		- €
Résultat 2017		- €
Résultat global de clôture =002		- €

Il est proposé d'affectation les résultats du budget de la ZA de Luc-en-Diois de la manière suivante :

- En fonctionnement : pas de résultat à affecter
- En investissement : 28 783.75€ au 001 R

<b>BUDGET ANNEXE ZA de Châtillon-en-diois</b>		CA 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		-73 557.79€
Résultat 2017		11 239.64€
Résultat de clôture 2017		-62 318.15€
Restes à réaliser en dépenses		-62 318.15€
Restes à réaliser en recettes		
Résultat global de clôture =001		
<b>BUDGET GENERAL</b>		
CA 2017		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		76 329.56€
Résultat 2017		-76 329.56€
Résultat global de clôture =002		0€

Il est proposé d'affectation les résultats du budget de la ZA de Châtillon-en-Diois de la manière suivante :

- En fonctionnement : 0€ au 002 R
- En investissement : pas de résultat à affecter

<b>BUDGET ANNEXE ZA Cocause de Die</b>		CA 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		111 052.23€
Résultat 2017		-37 497.30€
Résultat de clôture 2017		73 554.93€
Résultat global de clôture =001		73 554.93€
<b>BUDGET GENERAL</b>		CA 2017
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		- €
Résultat 2017		- €
Résultat global de clôture =002		- €

Il est proposé d'affectation les résultats du budget de la ZA de Die de la manière suivante :

- En fonctionnement : pas de résultat à affecter
- En investissement : 73 554.93€ au 001 R

<b>BUDGET ANNEXE ZA de La Motte-Chalancon et Lus-la Croix-Haute</b>		CA 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		- €
Résultat 2017		- €
Résultat de clôture 2017		- €
<b>BUDGET GENERAL</b>		CA 2017
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de clôture 2016		- €
Résultat 2017		- €
Résultat global de clôture =002		- €

Pour ces budgets annexes des ZA de la Motte Chalancon et de Lus la Croix Haute, il n'y a pas de résultat à affecter.

Monsieur Alain Matheron n'a pas pris part au vote et a quitté la salle.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide d'approuver le compte administratif 2017 du Budget principal ainsi que ceux des budgets annexes de l'Abattoir, du SPANC et des Zones d'Activités de Luc-en-Diois, Chatillon-en-Diois, La Motte Chalancon, Lus La Croix Haute et Die qui ont été présentés,**
- **d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
AMatheron présente le budget de la section fonctionnement, le résultat cumulé du budget général, l'affectation de résultat, les budgets annexes (présentation jointe). NCarrau espérait un équilibre financier du CA (Compte Administratif) sur le SPANC et ne comprend pas si c'est bien le cas. AVincent répond que ce n'est pas le cas, le CA est en déficit et est reporté sur l'année suivante.

AVincent précise que les budgets des zones de la Motte-Chalancon et Lus-la-Croix-Haute sont inactifs en 2017 et seront fusionnés courant 2018 en un seul budget suite à la délibération prise fin 2017.

-----

Monsieur AMatheron reprend la Présidence de la séance.

### **Finances Locales : approbation des comptes de gestion du receveur 2017**

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Les Comptes administratifs ayant été adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes pour le budget principal de la Communauté des Communes du Diois et les budgets annexes de l'Abattoir, du SPANC, des ZA de Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois et Die.**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

Pas de remarque.

### **2. Finances locales : Vote du budget primitif 2018 (fonctionnement et d'investissement)**

Les budgets prévisionnels, présentés en séance, sont joints en annexe. Le Conseil communautaire examine les budgets primitifs 2018 du budget principal, de l'abattoir, du SPANC et des ZA de Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois, La Motte Chalancon, Lus La Croix Haute et Die.

Les balances des budgets qui vous sont proposées se présentent comme suit :

Budget principal CCD	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	7 023 000,00 €	4 303 000,00 €
RECETTES	7 023 000,00 €	4 303 000,00 €
Budget annexe ABATTOIR	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	84 000,00 €	67 400,00 €
RECETTES	84 000,00 €	67 400,00 €
Budget annexe SPANC	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	219 500,00 €	6 803,26 €
RECETTES	219 500,00 €	6 803,26 €
Budget annexe ZA de CHATILLON-EN-DIOIS	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	135 723,00 €	134 524,15 €
RECETTES	135 723,00 €	134 524,15 €
Budget annexe ZA de LUC-EN-DIOIS	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	97 230,72 €	80 220,52 €
RECETTES	97 230,72 €	80 220,52 €
Budget annexe ZA de DIE COCAUSE	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	1 629 614,32 €	1 093 506,83 €
RECETTES	1 629 614,32 €	1 093 506,83 €
Budget annexe ZA de LUS-LA-CROIX-HAUTE	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	60 004,00 €	40 002,00 €
RECETTES	60 004,00 €	40 002,00 €
Budget annexe ZA de LA MOTTE-CHALANCON	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	60 004,00 €	40 002,00 €
RECETTES	60 004,00 €	40 002,00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention TGaragnon pour le BP de la CCD):**

- **approuve les budgets primitifs 2018 du budget principal de la Communauté des Communes du Diois et des budgets annexes : Abattoir, SPANC, ZA de Châtillon-en-Diois, de Luc-en-Diois, de Die, de la Motte Chalancon et de Lus La Croix Haute ;**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

Concernant la déchetterie de Die, JPRouit présente le projet d'installation du nouvel équipement sur le terrain existant. AMatheron précise que la mise aux normes est devenue urgente. NCarrau interroge l'évolution de la part des OM sur l'ensemble du budget. AMatheron répond qu'il faut se méfier des pourcentages, ces derniers baissent mais cela est dû aux nouvelles compétences exercées. On peut retenir que le volume d'OM (Ordures Ménagères) collecté a été baissé alors que le tri augmente significativement. Le service est financé par la taxe OM, la redevance spéciale et les produits spécifiques ; il dégage une capacité d'autofinancement quasi suffisante pour couvrir les investissements à venir. NCarrau demande si la CCD pourrait aller plus loin concernant le compostage. JPRouit répond que l'ajout de composteurs dépend de l'implication de volontaires sur le terrain. OFortin précise que la collecte du compost n'apparaît pas pertinente ; elle fait déplacer des camions alors que l'essentiel de ces déchets peut être traité en compost individuel. C'est un service

qui ne serait économiquement pas rentable et écologiquement questionnable. OTourreng estime que le compostage individuel fonctionne bien notamment hors centres-bourgs.

#### Service Enfance- Jeunesse/ Centre social (MMoucheron):

MMoucheron explique les grandes lignes de la charte d'accueil. Elle explique qu'en contrepartie du soutien financier et technique, une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) ne doit pas porter concurrence aux dispositifs de garde d'enfant en place et répondre à des critères spécifiques (tranche d'âge et ouvertures).

#### Pôle enfance à Die (CGuillaume)

NCarrau demande si la maîtrise d'œuvre est intégrée dans ce montant. OFortin répond que c'est DAH (Drôme Habitat Logement) qui réalise l'ensemble des fonctions. AMatheron ajoute que dès l'an prochain, la CAF (Caisse d'allocations familiales) conditionnera ses aides à la fourniture des couches et repas.

Dans le cadre du pôle enfance, la CCD sollicite également l'intervention du Département afin d'atteindre 80% d'aides. GTremolet souligne l'exemplarité de ce travail tripartite ; la ville de Die n'aurait pas pu conduire la réhabilitation de ces bâtiments à elle seule. Il en profite pour remercier l'investissement de la CCD sur ce projet. AMatheron rappelle que la commune de Die a mis à disposition le bâtiment évalué à 300.000€ ; il s'agit donc d'une opération gagnante pour les 3 parties. JMRey interroge le montant global du fonctionnement du service enfance jeunesse ; il demande ce que recouvrent les 137 000 euros hors subvention aux associations. OFortin précise que ce montant agrège deux services, que les charges générales (chapitre 11) totalisant 55 000€ intégrant le remboursement de charges de bâtiments aux communes. Pour ce qui concerne les charges salariales, ces deux services (animation Enfance/Jeunesse et Relais d'Assistantes Maternelles), ce sont 2 agents à temps non-complet. Il ajoute enfin, que ce service inclut les subventions versées à l'ESCDD dans le cadre de son agrément et des activités de centre social.

#### Administration (OTourreng, CGuillaume) :

A la question du parc de véhicules intercommunaux, OFortin précise que la CCD dispose de 5 véhicules de service dont certains sont dédiés (SPANC, Ordures ménagères). OTourreng ajoute que la CCD essaye de remplacer un véhicule par an.

Concernant les travaux du siège, CGuillaume explique l'organisation. Les aménagements visent à rendre accessible au rez-de-chaussée tous les services au public, ainsi qu'une salle de réunions, des toilettes adaptés. La seconde tranche achèvera les circulations rez-de-chaussée et prévoit l'aménagement d'une salle de réunion plus importante.

#### Réserve (AMatheron) :

Les dépenses imprévues et l'excédent consolidé sont provisionnés en vu des investissements projetés au plan pluriannuel d'investissements.

AMatheron explique que la « provision pour risques » par le contentieux en cours entre l'ancienne directrice de l'Office de tourisme et l'association attaquée aux prud'hommes. La CCD pouvant être impliquée et solidaire d'une éventuelle décision du tribunal, une provision est donc constituée. OFortin précise que le dossier de défense est solide.

#### Economie & foncier économique, développement et LEADER (AVincent) :

Concernant les actions de redynamisation du commerce dans Die, AVincent explique que, conformément au débat d'orientation, il est proposé de dégager 250 000€ sur le budget 2018 pour une politique foncière immobilière à vocation économique et commerciale en centre-ville. TGaragnon souhaite savoir si cette enveloppe pourra également être mobilisée pour de l'acquisition foncière à vocation agricole. AMatheron répond que cette enveloppe concerne uniquement le foncier immobilier à vocation commerciale. TGaragnon exprime son attente vis-à-vis du foncier agricole ; des exploitations se vendent et menacent l'avenir agricole du Diois ; il réclame des interventions dans ce domaine en dialogue avec la SAFER. AMatheron précise que l'intervention foncière nécessite des fonds importants ; l'orientation 2018 consolide l'action intercommunale en matière de foncier économique mais ne permet pas d'envisager la préemption agricole. Le cas particulier de Montlaur en Diois est abordé. Il s'agit d'un projet d'acquisition d'une exploitation sur la commune pour transformation en centre de formation. Le maire, MLeclercq, indique n'avoir pas été contacté en



direct ; il ajoute que la carte communale n'est pas compatible avec ce projet. TGaragnon est outré par la pression spéculative exercée par les porteurs de projet qui ont fait une offre d'achat de 900 000€ sur le siège d'exploitation. AMatheron entend les attentes exprimées mais réaffirme les orientations prises lors du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire).

#### ZA Cocause : phase Nord (OTourenng)

OTourenng explique l'objectif de conduire les fouilles archéologiques cette année. PLeewenberg demande si les 4ha concernent uniquement la zone nord. OTourenng confirme. AMatheron se réjouit de la dynamique : avant d'être sorties de terre, les terrains sont vendus. A l'avenir, le développement économique devra se faire hors terres agricoles en densifiant le tissu urbain existant. Il conclut en rappelant que les relocalisations sont la règle, que si une entreprise a besoin de terrain c'est qu'elle se développe, qu'il ne faut pas dénigrer cette dynamique.

NCarrau ne comprend pas pourquoi il ne peut pas y avoir des lots plus petits et une densification en hauteur sur les ZA. AMatheron répond que sur cette ZA, l'objectif est de favoriser la production et non des bureaux ; selon lui, il convient d'accompagner les activités tertiaires à se maintenir en centre-ville. C'est la raison du fonds programmé au budget. AVincent ajoute qu'en la matière, la CCD se teste et à besoin d'apprendre. OTourenng rappelle que les porteurs de projet souhaitant s'installer en ZA sont accompagnés et incités à densifier leur projet ; il redit que les entreprises qui s'installent en ZA libèrent des places en villes.

#### Tourisme (DFernandez)

DFernandez remercie Mme Bouan pour l'appui apporté à NGayraud, la directrice de l'EPIC. JCorriol demande si la taxe de séjour a été augmentée. OFortin confirme ; les tarifs ont été modifiés en 2016 avec application décalée sur la saison 2017-2018. AMatheron précise qu'il n'est pas prévu de l'augmenter à nouveau pour la prochaine saison mais que le Département a instauré la taxe de séjour additionnelle qui s'ajoutera à la taxe intercommunale (tout en arrêtant ses aides au fonctionnement des Offices de tourisme représentant 56 000 € pour la CCD).

BBuis ajoute que le débat a été porté au Conseil départemental, désormais le département finance des appels à projet à hauteur de 51% mais encore faut-il avoir des projets d'investissement. Il s'agit donc d'un manque à gagner pour la CCD. Il précise qu'avec Mme Charmet, ils ont voté contre. GTremolet souhaiterait que l'on ne perde pas de vue l'objectif de passer l'Office en 1<sup>ère</sup> catégorie. Cette année la ville de Die perd 180 000 euros de taxe additionnelle ; pour la récupérer, la commune doit être labellisée station touristique ; ce classement est conditionnée entre autre au passage de l'OT en catégorie 1. AMatheron précise que pour récupérer la taxe, il y a selon lui 3 voies :

- que la ville de Die devienne station touristique
- que la ville de Die passe les 5 000 hab
- que le Département considère que la ville de Die est un cas particulier et que cette taxe puisse revenir en tout ou partie à la ville.

Il considère que la 3<sup>ème</sup> voie est sans doute la plus simple. TBechet salue le travail de NGayraud et de son équipe. BBuis adresse ses félicitations à Hervé et Nathalie Reynaud qui ont remporté l'émission "Bienvenue chez à la ferme" diffusée sur TF1.

#### Habitat foncier planification Service d'instruction mutualisé (OTourenng)

Concernant la Planification, OTourenng rappelle le lancement du PLU intercommunal. Pour lui, l'important est de faire le lien entre les groupes qui vont travailler et les élus municipaux. L'idée est d'animer les réunions en interne et prendre le temps de rencontrer les acteurs locaux.

#### Rivières (CGuillaume)

CGuillaume rappelle l'intégration de la GEMAPI dans le budget et la mise en place de la taxe idoine. Le montant d'impôt est d'environ 6 euros par habitant. LCombel demande si ce montant permet de couvrir les 3 bassins versants. OFortin confirme. Pour le bassin de l'AEygues, AMatheron rappelle qu'aujourd'hui les discussions sont en cours pour la structuration du syndicat de bassin, contrairement aux deux autres bassins dont les syndicats sont actifs et compétents. Si les conditions du nouveau syndicat n'étaient pas satisfaisantes, il considère préférable que la CCD garde la main.

BBuis remercie le travail qui a été fait, beaucoup de chemin a été parcouru pour avoir aujourd'hui un bassin versant structuré sur la Drôme. La CCD sera très bien représentée. AMatheron explique que des discussions décisives ont permis d'arriver à un montant équilibré et raisonnable ; il rappelle néanmoins qu'il s'agit à ce stade de la phase d'étude ; la phase d'investissement est susceptible de modifier le montant de la taxe. CGuillaume remercie BBuis de lui avoir cédé la place, et de la confiance qu'il lui accorde.

#### « Eau et assainissement » (OTourenng)

OTourenng explique que l'Agence de l'eau a fait « crédit » de 3 années de pénalité. Il rappelle le risque d'un paiement des pénalités avec annuités de retard pour les communes qui ne tiendraient par leurs engagements de progrès. Il propose de poursuivre le travail engagé et d'envisager les pistes de mutualisation. Selon lui, l'objectif est de garder des tarifs abordables à terme et en vue d'un transfert obligatoire en 2026. AMatheron estime que le dialogue permanent est nécessaire et parfois tendu avec l'Agence de l'eau.

#### Marges de manœuvre réelles (AMatheron)

AMatheron explique que la projection prévisionnelle est négative ; toutefois les budgets sont rarement réalisés à 100 %. Il situe la jauge dans « l'épaisseur du trait », soit quasi nulle. Concernant l'ensemble de la fiscalité, y compris la TEOM et la redevance spéciale, la proposition est de ne pas augmenter les taux.

#### Autres propositions fiscales 2018 (AMatheron)

AMatheron explique la fiscalité est programmée avec une dynamique qui a pu être simulée pour la fiscalité des ménages et estimée plus grossièrement pour la fiscalité des entreprises (CFE). OLuquet demande s'il est possible de simuler les évolutions précisément. OFortin répond qu'actuellement la CCD ne sait pas le faire ; les évolutions 2018 seront notifiées par les services fiscaux fin mars.

#### Subventions et conventions à voter (AMatheron)

NCarrau demande si la somme versée à l'Office du Tourisme est vraiment une subvention. OFortin répond par l'affirmative même si ce n'est pas une association.

### **3. Finances locales : Vote des taux d'imposition 2018 – fiscalité directe, taxes et redevances sur les ordures ménagères.**

Le Président (Alain Matheron) expose :

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2018,

Vu les propositions du budget primitif 2018,

Vu la délibération C160915-05, instaurant le passage en Fiscalité professionnelle unique,

Considérant que le taux de CFE unique correspond au taux moyen pondéré des communes, Conformément à l'article L2333-77 du CGCT et vu la délibération du 11 mai 1995, instaurant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping et centres de vacances,

Vu la délibération C140312-03 plafonnant le montant de cette redevance à 10% du chiffre d'affaires HT pour les campings qui se manifesteraient et qui le peuvent justifier auprès des services de la CCD,

Vu la délibération C120118-03 instaurant la mise en place du conventionnement pour le ramassage et le traitement des déchets des entreprises,

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

##### **- décide pour l'année 2018, les taux d'imposition tels qu'indiqués ci-dessous :**

- Taxe d'Habitation : 5.50%
- Foncier bâti : 3.98%
- Foncier non bâti : 14.40%
- Cotisation Foncières des Entreprises : 25.45%
- Taxe sur les ordures ménagères 11.76%

- **décide de maintenir pour l'année 2018, le montant de la REOM et les tarifications appliquées en 2017 tels qu'indiqués ci-dessous :**
  - Tarifs des centres de vacances (par lit) : 8,23 €
  - Tarifs camping (par emplacement) :
    - Catégorie 1 39,58 €
    - Catégorie 2 32,90 €
    - Catégorie 3 28,53 €
    - Catégorie 4 21,95 €
    - Catégorie 5 10,97 €
- **décide de plafonner le montant de la redevance ordures ménagères des campings à 10% du chiffre d'affaires HT pour ceux qui pourront justifier de leur chiffre d'affaires auprès des services de la CCD**
- **fixe le tarif 2018 pour les professionnels conventionnés bénéficiant du service de ramassage à 52 € /m3.**

Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le

-----

Pas de remarque.

#### **4. Finances locales : Approbation des subventions versées aux associations en 2018**

Le Président (Alain Matheron) expose :

La CCD conventionne avec divers organismes afin de leur apporter un soutien financier. Les montants prévisionnels de ces subventions pour l'année 2018, indiqués dans les tableaux ci-dessous, doivent être approuvés :

<b>Subventions versées aux associations exerçant les compétences « clés » de la CCD</b>	<b>montants 2018</b>
ESCD pour le centre social	206 256 €
ESCD pour le centre de loisirs	32 680 €
ESCD pour le Lieu Accueil Enfants Parents	9 556 €
ESCD pour les Temps d'Activités Périscolaires	8 000 €
LES 4 JEUX DYE pour le multi-accueil (Die)	69 360 €
LES LUCIOLES pour le multi-accueil (Lus La Croix Haute)	44 504 €
LES LUCIOLES pour le centre de loisirs (Lus La Croix Haute)	10 101 €
GAPE pour le multi-accueil A petits pas (Châtillon en Diois)	55 478 €
GAPE pour le centre de loisirs Abracadabra	24 600 €
GAPE pour la micro-crèche les Minis Pousses (Boulc)	22 811 €
LES FRIMOUSSES pour le multi-accueil (La Motte Chalancon/Rémuzat)	16 463 €
FOYER LAIC INTERCOMMUNAL pour le centre de loisirs (La Motte Chalancon)	7 697 €
LES Z'ENFANTS D'ABORD pour le multi-accueil (Luc en Diois)	46 892 €
LES P'TITS DU DESERT pour la micro-crèche (Saint Nazaire le Désert)	49 000 €
Association Vivre A Domicile (pour garde à domicile)	10 000 €
Office de tourisme du Pays Diois	221 000 €

<b>Autres subventions / participations aux associations / structures partenaires</b>	<b>montants 2018</b>
Mission Locale Partenaire Vallée de la Drome	16 130 €
Mission Locale Drôme Provençale	1 200 €
Initiatives Vallée de la Drôme Diois (IVDD)	8 450 €
ADIE	3 000 €
ADIL	2 500 €
Département pour la Médiathèque départementale	53 000 €
Association Sur les Pas des Huguenots	2 200 €
Biovallée	4 000 €
Syndicat de la Clairette - aménagement du rond point de Die	6 216 €
Bis-Usus	5 000 €
Dromolib	5 000 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve les montants prévisionnels des subventions indiquées ci-dessus à verser par la CCD pour l'année 2018,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----

Pas de remarque

**5. Tourisme : Convention cadre d'objectif et de partenariat 2018-2020 entre la Communauté des Communes et l'Office de Tourisme du Pays Diois et Avenant 2018**

Le Vice-président en charge du Tourisme (Daniel Fernandez) expose :

Vu la délibération du Conseil Communautaire C150915-01 en date du 15 septembre 2016 portant création de l'Office de Tourisme Communautaire sous forme d'EPIC à compter du 1er janvier 2017 ;

Considérant la nécessité de préciser l'étendue des missions confiées à l'Office de Tourisme du Pays Diois (ODTP), ainsi que les modalités de mise en œuvre ;

Considérant qu'une convention signée pour une durée de trois ans est obligatoire dans le cadre d'une demande de classement de l'OTPD ;

Considérant que cette convention sera complétée chaque année par un avenant précisant entre autre l'engagement financier de la CCD ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la convention d'objectifs pour la période 2018-2020 ;**
- **approuve l'avenant à la convention cadre pluriannuelle ;**
- **autorise le Président à la signer ;**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----

Pas de remarque

**6. Tourisme : approbation du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement 2018 de l'EPIC « Office de tourisme du Pays Diois »**

Le Vice-président en charge du Tourisme (Daniel Fernandez) expose :

Vu l'article L.133-8 du Code du Tourisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire C150915-01 en date du 15 septembre 2016 portant création de l'Office de Tourisme Communautaire sous forme d'EPIC à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire C180307-05 en date du 7 mars 2018, approuvant la convention cadre d'objectif et de partenariat 2018-2020 entre la Communauté des Communes et l'Office de Tourisme du Pays Diois et Avenant 2018 ;

Vu la délibération du Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme du Pays Diois » N°D2018/05-03/39 en date du lundi 5 mars 2018, approuvant le budget primitif 2018 ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable pour les Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) ;

Considérant que l'EPIC « Office de Tourisme du Pays Diois » est tenu, conformément à l'article L133-8 du code du Tourisme et tel que le précisent les statuts du dit EPIC, de soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire, son budget primitif préalablement délibéré par le Comité de Direction de l'EPIC ;

Considérant qu'il convient d'établir un budget 2018 pour le bon fonctionnement de l'EPIC « office de Tourisme du Pays Diois » ;

Considérant que le budget primitif 2018 de l'EPIC « office de Tourisme du Pays Diois » est présenté en équilibre pour les montants suivants :

- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de 508 853.98 €
- Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de 17 251.82 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **prend acte du budget primitif 2018 proposé et voté par le Comité de Direction de l'EPIC « office de Tourisme du Pays Diois » en équilibre, à un montant de 508 853.98 € en section de fonctionnement et 17 251.82 € en section d'investissement ;**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

Pas de remarque

## **7. Tourisme : Demande de subvention auprès du Conseil départemental**

Le Vice-président en charge du Tourisme (Daniel Fernandez) expose :

Vu la réorientation de la politique touristique du Conseil départemental qui cesse sa participation financière au fonctionnement des Offices de Tourisme,

Vu son appel à projet à destination des collectivités territoriales, concernant les aides aux organismes touristiques, prévoyant une intervention de 51 % sur des actions innovantes et modernes,

Considérant que le Site Internet de l'Office de Tourisme du Pays Diois, ne répond plus aux besoins de la clientèle,

Il est proposé d'autoriser le Président à répondre à l'appel à projet du Conseil départemental pour financer le projet d'investissement selon les éléments suivants :

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant (en €, HT)</b>	<b>Nature de la recette</b>	<b>Montant (en €)</b>
Refonte du site internet et création d'une plateforme de commercialisation (prestations service)	10 080 €	Subvention Département (51%)	7 956 €
Conception graphique des éditions pour version téléchargeable	5 520 €	Autofinancement de l'Office de Tourisme du Pays Diois (49%)	7 644 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 600 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise le Président à répondre à l'appel à projet du Conseil départemental pour financer ces deux projets d'investissement selon les plans de financement ci-dessus,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----

Pas de remarque

#### **8. Bâtiments/Enfance : Convention avec DAH pour le pôle enfance Joseph Reynaud**

Le Vice-président en charge du Bâtiments (Claude Guillaume) expose :

Vu la délibération C170112-04 du Conseil communautaire en date du 12 janvier 2017, autorisant une convention avec DAH et la commune de Die et fixant les conditions de rachat par la CCD des locaux du pôle enfance.

Considérant que le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre a montré la nécessité de réhabiliter complètement les locaux, plutôt qu'une partie ; que l'aménagement proposé en accord avec l'association gestionnaire de la crèche est estimé à 1.266.660€ HT au stade APD (Avant Projet Définitif) ; qu'il porte la surface de l'équipement à 458m<sup>2</sup> pour un agrément possible de 36 places, en réponse à la demande croissante de garde d'enfants.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve le projet d'aménagement du pôle enfance dans l'immeuble Joseph Reynaud à Die,**
- **approuve le projet de rachat du pôle enfance de l'immeuble Joseph Reynaud à DAH pour un montant HT réévalué estimé à 1.266.660€ au stade APD,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----

Pas de remarque

#### **9. Enfance-Jeunesse : Renouvellement des conventions de partenariat enfance-jeunesse**

Le Vice-président en charge de l'Enfance (Marylène Moucheron) expose :

Vu le transfert des compétences des communes membres de la Communauté des communes du Diois portant sur les multi-accueils et les centres de loisirs sans hébergements inscrits dans le dispositif CAF/MSA ;

Considérant que les conventions ont pris fin pour une partie au 31/12/2011, évoluent pour soutenir un développement de service, ou évoluent pour couvrir le manque à gagner lié à la fin des aides au poste;

Considérant l'évolution des projets des différentes associations, les conventions avec les associations gestionnaires de services ci-dessous sont à renouveler :

<b>Conventions/avenants avec évolution de montant financier</b>	<b>Subv CCD 2018</b>
<u>Multi-accueil Les 4 Jeux Dye (Die) :</u> <i>Avenant n°2 pour augmentation du service +2 places le matin et le temps de travail supplémentaire lié au projet Joseph Reynaud</i> - Fonctionnement - Aide au contrat d'apprentissage, <i>inchangée</i>	63 360€ 6 000€
<u>Multi-accueil A petits Pas (Châtillon-en-Diois) géré par GAPE</u> <i>Avenant n°2 pour fin des aides au poste</i> - Fonctionnement - Aide au contrat d'apprentissage,	52 978€ 2 500€
<u>Micro-crèche les mini pousses (Boulc) gérée par GAPE :</u> <i>Avenant n°2</i> - Fonctionnement	22 811€
<u>Micro-crèche Les ptits du Désert (St Nazaire-le-désert) :</u> <i>Nouvelle convention annuelle avec augmentation de la subvention due à la baisse de fréquentation et fin des aides au poste</i> - Fonctionnement	49 000€
<b>Les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)</b>	<b>2018</b>
<u>Abracadabra géré par GAPE (Châtillon-en-Diois)</u> <i>Nouvelle convention annuelle. Augmentation de la subvention due à la fin des aides aux postes</i>	24 600€
<b>Centre social</b>	<b>2018</b>
<u>Centre social ESCDD</u> <i>Avenant n°1 2018 : pour les évolutions suivantes :</i> - Centre social dont la ligne animation territoriale : <i>subv pour couvrir l'intégration des frais de ménage jusqu'à présent assumé par la CCD : +10k€</i> - Remboursement des fluides. <i>Baisse de 3k€</i> - Jeunesse (boîte aux lettres des financements du département) - ALSH : <i>augmentation de la subv due au développement des ouvertures du service</i> - LAEP. <i>RAS</i> - Mesures d'accompagnement aux TAP : <i>baisse due à la baisse de communes pratiquant les TAP</i>	125 256€ 11 000€ 70 000€ 32 680€ 9 556€ 8 000€
<b>Organismes BAFA BAFD</b>	
<u>AROEVEN</u> : avenant 1 pour intégrer le financement du prochain stage base BAFA Lycéen	1 800€
<u>CEMEA</u> : avenant 1 pour baisser le financement	900€
<u>Familles rurales</u> : nouvelle convention pour soutenir cet organisme qui intervient au Martouret	1 200€

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve les conventions et avenants avec les différentes associations Enfance, Jeunesse,**
- **autorise le Président à signer les différentes conventions ainsi que les éventuels avenants,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

Pas de remarque

**10. Enfance-Jeunesse: Avenant convention de mise à disposition du palais social à l'ESCDD (Marylène Moucheron)**

Le Vice-président en charge de l'Enfance (Marylène Moucheron) expose :

Vu la délibération C150312-09 du Conseil Communautaire du 12 mars 2015 approuvant la convention de mise à disposition du Palais social à l'ESCD ;  
Vu la convention de mise à disposition du Palais social à l'ESCD ;

Considérant que la CCD a signé avec le Conseil Départemental un bail emphytéotique de 20 ans pour la mise à disposition du palais social

Considérant que ce bâtiment a été partiellement rénové en 2013 par la CCD pour accueillir l'ensemble des activités de l'ESCDD ;

Considérant que l'avenant consiste en l'ajout du bureau anciennement dédié au CLDD (Conseil Local de Développement Durable) aux locaux mis à disposition gracieusement à l'ESCDD.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide l'avenant à la convention de mise à disposition,**
- **autorise le Président à le signer**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----  
OLuquet demande sur quoi porte précisément l'avenant. OFortin répond que le Conseil Local de Développement (CLD) n'existant plus, la mise à disposition à l'Espace Social est étendue à ce bureau. PLeeuwenberg souligne que la convention Dromolib' n'a pas été transmise ; il s'agit d'un oubli. La convention sera portée en annexe de ce compte-rendu.

## **11. Pastoralisme : Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup**

Le Président (Alain Matheron) expose :

Considérant que les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître. Depuis quelques mois, des collectivités locales du grand Sud Est (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom de Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter, mobiliser, les pouvoirs publics sur cette situation intenable ;

Considérant que suite au congrès départemental de Nyons, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme consciente de la détresse des éleveurs ont décidé de soutenir l'USAPR, proposant de porter la parole des élus locaux à l'attention du gouvernement et de l'Etat afin de peser dans ce débat ;

Considérant que faire évoluer à terme la législation nationale et européenne (convention de Berne) dans l'intérêt prioritaire du pastoralisme et des acteurs professionnels souffrant au quotidien de la prédation, paraît capital ;

Considérant que la question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales, qu'il s'agit d'une question qui engage l'avenir des territoires ;

Considérant que l'objectif n'est pas l'éradication de l'espèce mais de permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et d'aménagement du territoire. Il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre, en priorité, les activités humaines ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre Noak Carrau et 2 abstentions : Philippe Leeuwenberg et Nathalie Gueno) :**

- **apporte son soutien à l'appel de l'UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES (USAPR),**
- **prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises,**



- **rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines ;**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
AMathéron précise qu'il s'agit d'une motion et non d'une délibération.

## **12. Avis concernant le projet régional de santé**

Le Président (Alain Matheron) expose :

Considérant que le projet régional de santé permet de prendre en compte les principaux enjeux de notre système de santé, à savoir :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Répondre aux besoins des personnes par une approche décloisonnées,
- Associer les professionnels et les usagers à l'élaboration et au suivi des actions,
- Gérer de manière efficiente les ressources mises à disposition ;

Considérant que les objectifs du cadre d'orientation stratégique qui portent notamment sur :

- L'organisation des parcours de santé,
- Le renforcement de la pertinence, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de l'efficacité des prises en charges et des accompagnements,
- L'action sur les déterminants de santé,
- Le respect et la promotion des droits des usagers.

Considérant que le Diois est particulièrement sensible à ces objectifs en cette période de réaménagement des parcours de santé et suite à la fermeture de la maternité et de la chirurgie au sein de l'hôpital ;

Considérant enfin que le PRS est élaboré, mis en œuvre et suivi par l'ARS mais implique d'autres acteurs, à savoir :

- Les autres administrations de l'état,
- Les collectivités territoriales,
- Les fédérations représentatives des établissements,
- Les professionnels de santé, du médicosocial et du social,
- Les usagers ;

Que se faisant, il suppose de profonds changements en termes de « démocratie de santé », de dialogue et de coordination.

Considérant cependant que :

- La fermeture de la maternité et de la chirurgie au sein de l'hôpital de DIE sans autre communication qu'un communiqué de presse émis depuis Valence,
- La non adhésion à la nouvelle organisation des médecins correspondants SAMU, exprimée dans la presse, alors qu'ils semblent être le pivot de cette nouvelle organisation,
- Le courrier sibyllin d'information reçu par les futures mamans,
- L'absence de réponse au courrier de La communauté des communes du Diois du 26 décembre 2017,
- Le délai de trois mois écoulé avant que ne soit proposée la première réunion d'un comité de suivi,
- La désorganisation actuelle des urgences,
- La non signature depuis plus d'un an du contrat local de santé,

sont autant d'indicateurs négatifs qui permettent de constater aujourd'hui que les objectifs du PRS ne sont pas respectés.

**Aussi, au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **émet un avis défavorable à ce PRS,**
- **demande que soit recherchée une véritable cohérence entre ses objectifs, son contenu et la réalité du terrain.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----  
NCarrau est interpellé par les termes du PRS ; il estime problématique et contradictoire de souligner la course permanente à la sécurité. AMatheron indique que ce sont les termes précis du PRS.

PLeeuwenberg demande si le PRS qui est mis à l'enquête publique. Il estime que le nouveau PRS pose une perspective mais n'est pas à l'œuvre. AMatheron indique qu'il s'agit pour l'assemblée d'émettre un avis sur le projet ; en proposant à l'assemblée d'émettre un avis défavorable il entend interpeler sur le paradoxe d'intentions louables et des pratiques qui en sont très éloignées aujourd'hui, notamment en matière de concertation et d'accompagnement des territoires. OTourreng demande si toutes les communes ont été sollicitées. AMatheron affirme que la consultation a dû parvenir par mail à toutes les communes.

### **13. Motion de soutien aux lignes de transport ferroviaire de l'Etoile de Veynes**

Le Président (Alain Matheron) expose :

Considérant que le Diois est traversé par deux lignes de chemin de fer de l'étoile de Veynes : celle de Valence Gap et celle de Gap Grenoble.

Considérant qu'au-delà de leur fonction de liaison entre les pôles urbains concernés, ces lignes irriguent aussi notre territoire. Elles répondent aux besoins de déplacement de la population Dioise et notamment des étudiants et des personnes âgées. Elles permettent des déplacements touristiques de plus longues distances depuis Lyon Paris ou Marseille. Un fonctionnement plus fiable, notamment en termes de ponctualité, permettrait un développement des déplacements pendulaires domicile travail. Considérant que ce mode de déplacement collectif, utilisant les infrastructures existantes, respecte le projet de territoire diois attentif à la qualité environnementale. Il permettra demain, avec des matériels utilisant une énergie plus propre, de répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Considérant qu'aujourd'hui, l'avenir de ces lignes et leur exploitation est au cœur du débat ; l'Etat, les Régions et la SNCF se préoccupent de leur pérennité et de leur rentabilité.

Considérant que nous voulons réaffirmer pour le Diois et plus généralement pour la ruralité, que le maintien de ces lignes, leur remise à niveau et leur exploitation fiable, sont nécessaires au développement du territoire ; Qu'en termes d'infrastructures de déplacements, ce sont des lignes d'avenir essentielles à une démarche de transition énergétique.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
demande à toutes les autorités concernées :**

- **de prendre en compte au-delà de l'intérêt des liaisons interurbaines, l'aspect « irrigation » et aménagement de nos territoires.**
  - **qu'aucun recul ne vienne obérer les capacités de développement d'avenir,**
- et en particulier :**
- **que soit stoppée la réorganisation de la gare de DIE : fermeture de la billetterie et de l'accueil du public,**
  - **que la possibilité de croisement en gare de Lus La Croix Haute soit conservée.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

NCarrau estime que l'Etat fragilise la pérennité du système ferroviaire. AMatheron répond qu'il ignore si c'est l'Etat ou si ce sont les Régions. L'Etat prétend ne pas vouloir toucher les petites lignes et la compétence est dévolue à la Région. BBuis explique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée mais l'argent n'est pas arrivé. Il était intervenu en disant que la ligne touchant plusieurs territoires, ce serait intéressant de tous les avoirs autour de la table. L'enjeu des prochaines années est le maintien des investissements et de l'entretien de ces lignes, vitales au développement des territoires qu'elles traversent. NCarrau déplore la dégradation des conditions pour les voyageurs sur les lignes Valence-Grenoble : mauvais accès à la billetterie, retards voire annulations, cars de substitutions... AMatheron indique qu'il y a eu un changement de Vice-président à la Région ; cette dernière semble vouloir prendre les choses en main ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

BBuis félicite le Président, l'exécutif et les salariés de la CCD pour la clarté du budget. La CCD est vraiment en ordre de marche pour l'avenir.

## **B. INFORMATION**

### **14. Enfance-Jeunesse : Charte soutien aux maisons d'assistantes maternelles (MAM) (Marylène Moucheron)**

Pas de remarque.

## **C. INFORMATION SUR LES DELIBERATIONS DU BUREAU**

## **D. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT**

Les points ayant été tous abordés, la séance est levée à 20h50.

**ATTENTION : le prochain conseil communautaire aura lieu  
Le jeudi 17 mai à 18h30  
A l'ESAT de Recoubeau-Jansac**

**Il sera précédé par la conférence intercommunale des maires à 17h dans le même lieu.**

Fait à Die, le  
Alain Matheron,  
Président